



Jours d'arrêt maladie non payés- CIF

Par **Kroa**, le **03/06/2014** à **22:00**

Bonjour,

Quel est la démarche que l'employeur a omis de faire pour que mes jours d'arrêt maladie (5 jours) en avril durant un cif, n'ont pas été payés? On peut régulariser?

Formation et salaires subventionnés par le fongecif.

J'ai une ancienneté de 6 ans et convention collective métallurgie.

Les feuilles d'arrêts maladie ont été régulièrement transmises à la caisse maladie, à l'employeur et au fongecif.

Merci d'avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **03/06/2014** à **22:41**

Bonjour,

Il faut que l'employeur transmette à la CPAM l'attestation de salaires...